



MAI 2006

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N

D
E
S

F
A
M
I
L
L
E
S

M
O
N
O
P
A
R
E
N
T
A
L
E
S

©

FaMiSo

Ca y est, le printemps est là ! Avec ses fleurs, ses bonnes odeurs et ses promesses de chaleur. Avec lui arrive le journal de l'AFM, avec la lettre de Valérie sur le nouveau projet de loi du SCARPA, pour lequel nous devons nous mobiliser rapidement, l'article de Karine sur la suppression de certaines prestations de l'HG, celui de « Solandra » sur les difficultés des mères célibataires et celui de François qui ose exprimer son vécu de père avec sensibilité et lucidité.

Ce journal est aussi pour nous le moyen de vous rappeler que :

- vous n'êtes pas seuls(es) ;
- l'AFM est là pour défendre vos intérêts, vos droits, pour écouter vos idées, vos suggestions ;
- nous nous révoltons aussi contre les petites et grandes économies de l'état (augmentation du prix des repas des restaurants scolaires à la prochaine rentrée, diminution des prestations de l'Hospice Général....) ;
- c'est ensemble que nous devons nous mobiliser pour nous faire entendre!

Alors : à vos crayons, vos téléphones, vos mails.... nous attendons vos commentaires, "coups de gueule" mais aussi vos bonnes idées!!!

Bonne lecture !

AFM - 27, rue Lamartine ● 1203 Genève

Tél. 022 344 11 11 ● Fax 022 344 11 56

info@afm-geneve.ch

www.afm-geneve.ch

Réaction de l'AFM suite à l'annonce du projet de loi modifiant la LARPA

Notre présidente, Valérie Maechler Herdewyn, s'est empressée d'écrire un courrier à Anja Wyden, à la Direction générale de l'action sociale, afin d'obtenir des éclaircissements quant au projet de loi modifiant la LARPA. En voici le texte :

Chère Madame,

Ce courriel fait suite à l'annonce du projet de loi modifiant la LARPA. Nous aurions besoin de quelques éléments supplémentaires afin d'en saisir les tenants et aboutissants. Je vous serais reconnaissante si vous vouliez bien m'éclairer sur les points suivants :

En premier lieu, il est prévu dans le projet une limitation des avances à 36 mois, soit 3 ans. Les demandes au SCARPA concernent des mères avec enfants en bas âge et des étudiants désirant, à juste titre, mettre enfin leur père à contribution pour financer une partie de leurs études. Or, l'éducation d'un enfant se poursuit au-delà de ses 3 ans, et les études ont tendance à s'allonger. Ma question est la suivante : que propose l'Etat pour suppléer au manque financier après les 36 mois?

Pour rappel, la loi sur l'encouragement aux études n'octroie pas d'allocations aux étudiants si leurs mère et père ont des revenus suffisants, qu'importe la volonté des parents d'aider leurs enfants ou non.

En deuxième lieu, il est précisé dans le projet de loi qu'un refus d'avance sera possible pour, je cite : "les personnes disposant de revenus ou d'une fortune suffisamment importants pour faire face à leurs obligations sans l'appui des services publics". Ma première question à ce sujet est : qu'entendez-vous par "personne" ? J'ose espérer que le parent débiteur récalcitrant n'est pas inclu. Ma deuxième question concerne la fortune. Dans l'hypothèse où une famille monoparentale est propriétaire de la maison familiale mais subsiste avec des revenus modestes, cette maison devra-t-elle être hypothéquée, au détriment du maintien d'un troisième pilier ? Le cas échéant, est-ce que dans 40 ans l'AVS sera à même d'épauler ces nouveaux pauvres ?

En dernier lieu, ce projet de loi limite de fait la responsabilité des pères récalcitrants à une dette de Fr. 24'120.- pour un enfant. A titre indicatif, d'après les dernières études de l'Office cantonal zurichois de la jeunesse, l'éducation d'un enfant se monte à Fr. 1'940.- par mois, soit Fr.419'040.- jusqu'à 18 ans, et Fr. 582'000.- jusqu'à 25 ans. Ma question est: que prévoit l'Etat pour remercier les mères?

D'avance, je vous remercie pour vos renseignements, et vous adresse, Chère Madame, mes salutations les plus cordiales.

L'AFM souligne l'importance de se mobiliser pour éviter que cette loi soit adoptée.

La date d'adoption étant prévue au mois de juin, si cette loi est acceptée, le délai de 40 jours pour récolter les 7000 signatures pour lancer un référendum tombera durant les vacances scolaires..... il sera alors difficile de réagir.

Pour cette raison, l'AFM cherche à obtenir un maximum d'informations afin d'agir non seulement au niveau de l'opinion publique, mais aussi des parlementaires.

Nous devons défendre les droits des parents tributaires de la contribution d'entretien afin de sauvegarder l'égalité des chances de nos enfants non seulement face aux coûts de l'éducation, mais aussi pour pouvoir continuer à leur offrir des loisirs.

L'AFM vous informera régulièrement via le site et par sms de l'évolution de cette modification de loi.

ASSEMBLEE GENERALE DES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE

« Un mouvement contre les coupes budgétaires sur le dos des plus démunis »

Une lettre du 16 novembre 2005 de la Direction de l'Action sociale, nous informant de : « **La modification des directives cantonales en matière de prestations financières de l'Hospice général** » est à l'origine de ce mouvement.

Les modifications annoncées seraient appliquées au 1^{er} janvier 2006 :

1. Suppression des abonnements TPG , soit CHF 70.- par mois pour les adultes et CHF 45.- pour les enfants en âge scolaire
2. Suppression des forfaits vêtements, à savoir : CHF 60.- par mois pour les adultes et CHF 75.- pour les enfants

Exemples :

- pour une famille monoparentale avec deux pré-ados, la réduction est tout juste de CHF 360.- par mois.
- une famille traditionnelle avec trois enfants scolarisés perd ainsi CHF 600.-

par mois, ce qui équivaut aux allocations familiales (3x200.-).

D'autres mesures vont suivre à partir du 1^{er} juillet 2006 avec les normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'aide sociale) et l'introduction du CASI (Contrat d'aide sociale individuelle), qui nous fait passer ainsi à « l'assistance au mérite ». C'est-à-dire : Chaque membre majeur d'une famille devra signer un contrat individuel avec l'Hospice général (HG) qui va calculer de cas en cas le montant de l'aide sociale octroyée, en fonction du « taux d'effort » que la personne aura à fournir, soit pour une réinsertion professionnelle, sociale ou pour tout autre objectif jugé déterminant par les assistants sociaux.

Le rôle attribué aux assistants sociaux sera des plus ingrat, car eux seuls auront la responsabilité de fixer les buts à atteindre et, par conséquent, le montant de l'aide qui sera « mérité ». Ceci implique que l'attitude des assistants sociaux devra être sans jugement et d'une totale neutralité vis-à-vis de la personne assistée. Sinon il sera très facile de la pénaliser simplement parce l'assistant social aura décrété que la personne, dont il a la charge du dossier, n'a pas l'attitude souhaitée ou ne répond pas à ses propres critères d'évaluation pour être « méritante ».

En février 2006, les deux syndicats genevois, le **SIT** (Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs) et le **SSP** (Syndicat des services publics), ont lancé un appel pour une première «Assemblée générale des bénéficiaires de l'aide sociale» afin de rassembler les personnes assistées et de les soutenir dans leurs démarches.

Depuis ils mettent généreusement à disposition leur savoir faire et aussi leur infrastructure. Ils ont noué des contacts avec le Cartel intersyndical, des œuvres d'entraide comme Caritas, Pro Juventute et le CSP (Centre Social Protestant), des paroisses, des partis politiques et la presse...

Nous avons manifesté le 16 mars 2006 devant l'Hôtel de Ville, avant et pendant la session du Grand Conseil.

Le 4 avril 2006, le Conseiller d'Etat M. Longchamp a reçu deux délégués de l'AG des bénéficiaires de l'aide sociale, les directeurs respectifs de Caritas et du CSP ainsi que des porte-parole des deux syndicats pour lui offrir le « Livre Blanc » qui regroupe 15 témoignages de personnes concernées, avant de le rendre public par une conférence de presse et sa distribution aux députés de tous les partis politiques.

La conjoncture actuelle ne met personne à l'abri et chacun(e) peut être touché un jour...

Il est par ailleurs inacceptable que des ressources de la collectivité soient détournées au profit de l'armée (à hauteur de 35 millions par mois en Suisse), alors que les besoins sociaux non couverts sont de plus en plus criants.

Toute personne - concernée ou intéressée - est bienvenue à la **4^{ème} Assemblée générale qui aura lieu le 6 juin 2006, 14 heures** à la Maison de quartier de la Jonction, 18 bis av. Ste-Clotilde

Nous sommes contents de voir grandir le cercle de soutien. C'est une lutte dans la durée et seuls nous n'y arriverons pas.

Karine

Pour tout complément d'information vous pouvez consulter le site :

<http://www.sit-syndicat.ch/Textes-temp/Livreblanc.pdf>

Ayez des enfants : la population vieillit !

Mais.... Chut ! Portez en l'entière responsabilité dans l'égoïsme ambiant de la société, ne dérangez personne, ne vous étalez pas. Eh oui, ça prend de la place les enfants dans les appartements et les voitures. Ne demandez pas qu'on s'occupe de votre progéniture à votre place, ne comptez pas sur l'Etat Providence comme vache à lait pour nourrir vos bambins, la décision et la responsabilité d'être parents leur appartient avant tout.

Dans cette nouvelle donne sociale où les hommes et les femmes travaillent, et il ne faut surtout pas revenir sur cet état de fait qui garantit à chacun l'indépendance matérielle et la réalisation de ses talents, qui donc va s'occuper de tous ces bébés, jeunes gens et adolescents, maisons vides, dans la journée ?

La réponse manque cruellement. Déontologiquement et matériellement, mais surtout par manque d'imagination, d'amour, de confiance, de solidarité et d'organisation avec des moyens mal adaptés à notre « nouveau monde ».

Où en sommes nous au jour d'aujourd'hui ?

...Petit état des lieux de ce qu'il se passe actuellement, du sommet de la pyramide au plus bas :

- Couple aisé, avec parents aisés encore en vie, septuagénaires en bonne santé et pleins de vitalité ; on se relaye pour le quotidien, parents et beaux parents font le relais, encore que : juste au moment où vous aimeriez partir en couple en séminaire

ou respirer un peu, paf... les quatre septuagénaires ont prévu un voyage en quatre x quatre dans le désert Marocain, à la même date. Mais famille sur place, on s'arrange, et l'employée de maison donnera un coup de main.

- Couple aisé, travaillent les deux, mais parents loin. Horaires normaux, samedi libre, la maman de jour, la crèche. Ça marche : l'un relaye l'autre pour aller chercher bébé, accompagner le plus grand au sport, si un malade, l'un des deux parents prend congé. Ça marche.
- Même couple, même condition, mais avec des horaires invraisemblables. Ça se corse et ça commence à être la course. Vous avez encore la place pour une jeune fille au pair, c'est bon... encore faut il que la fille au pair n'ait pas le blues du pays ou tombe amoureuse....
- Si vous êtes maintenant seul(e), avec parents, salaire confortable et de la place, fille au pair et maman de jour, crèche avec les parents, ça passe. Si les enfants sont ado, les problèmes commencent.
- Si vous êtes seul(e) sans parents ni famille, avec salaire encore confortable les problèmes commencent, mais sont encore gérables (avec toujours de la place).
- Si vous êtes seul(e), sans parents ni famille, avec un salaire de base et des horaires difficiles, tout peut être hélas cumulé.... Alors là, la grande galère arrive : vous n'êtes décidément pas doués, comment avez-vous fait pour en arriver là ?

Il n'y a qu'une réponse à votre douleur: « il n'y avait qu'à pas faire d'enfant et pas se retrouver seul(e) ! »

C'est cette réponse qui devient insupportable et pour laquelle il faudra des femmes et des hommes, de bonne volonté et créatifs, pour trouver de nouveaux remèdes aux nouveaux maux, et au pire, en premier lieu à l'indifférence, et à l'administration bureaucratique de tout.

Solandra DELSOL



Témoignage

Membre depuis plusieurs années de l'AFM, je souhaite ici m'exprimer, car rares sont les pères qui se manifestent et j'ai eu l'impression à travers FaMiSol que l'on se préoccupait surtout des mères. Lorsqu'une séparation survient, il y a toujours une (plusieurs) bonne(s) raison(s). Dans un premier temps elle est vécue comme un échec (à la vie de famille), le monde émotionnel aspire nos actes. Il y a le bien, le mal : celui qui fait bien, celui qui a tort, la victime, le bourreau. En fait avec la distance, il n'y a ni bien, ni mal. Les deux protagonistes réagissent comme ils peuvent.

Rapidement, afin de garantir un espace pour le(s) enfant(s), il s'agit de s'organiser pour que chaque parent partage une partie de sa vie avec ses enfants.

Recourir à la loi est mauvais ! Avec mon ex-épouse, nous avons vite mis en place un

rythme dans le temps. D'abord pour que l'enfant sache se mouvoir à l'intérieur de « balises ». Encore une fois, **recourir à la loi est grave : car c'est se faire imposer un cadre ou l'imposer à l'autre.** Les rapports de force nuisent à un nouveau fonctionnement.

Et puis le poids des mots est lourd : on ne va pas « en visite » chez son père ! Chez ses grands-parents, oui, mais pas chez nos géniteurs lorsque nous sommes petits !

Il y a toutes sortes de formules pour faire payer à l'autre. Et il n'y a qu'une chose importante : être un parent présent et responsable. Être responsable avec ce que l'on a, s'assumer et **permettre à l'autre parent de vivre sa parentalité.** L'argent pourrait être un facteur de misère, mais il ne l'est pas fondamentalement, je crois.

Le moteur essentiel est la créativité. Notre vie est créative. Une séparation bouscule les croyances mythiques de la famille, de la vie sociale. Et pourtant, je fais l'expérience que

la séparation offre une richesse qui n'existerait peut-être pas dans une famille où souvent les conventions construisent une cohésion à travers des schémas de vie. A notre époque, nous avons tous à émettre une réflexion sur comment nous vivons, à quoi nous

nous attachons (émotions et matériel).

Nous sommes tous, j'en suis persuadé, des humains créatifs. Encore faut-il le croire de tout notre être. **Tout ce qui nous arrive depuis le début de notre vie est expériences.** Et dès que nous pourrions les vivre en tant que telles, dans notre conscience, nous ne subirons plus, mais vivrons et traverserons.

La médiation est une bonne chose pour y voir plus clair. Cependant, il nous revient à nous d'interpréter notre vie comme lieu d'expériences et d'évolution ou de victime. Il n'y a ni victime, ni bourreau. Il y a des expériences, des expériences de différences...

Aussi mêler la loi à nos démêlés est dangereux ; j'y reviens parce

qu'il faut construire nous-même le cadre de nos relations, de nos sentiments à nos enfants. Que dire des pères qui laissent s'effiloche le lien à leur(s) enfant(s)....

Chaque parent a sa place (dans le cœur intime de son fils ou de sa fille).

Différencions les lois humaines (croyances etc...) des lois naturelles (le lien filial, la mort etc...). Cela nous permettra de fixer les priorités ! Je vis une expérience de lien très fort avec mon fils (11 ans). Je le guide et parfois il est mon maître dans sa façon d'appréhender le monde : alors j'apprends de lui !

Sans effort, sans désir, ni intention, la relation avec mon ex-épouse est ... mm... (difficile de mettre des mots), disons claire, favorable à l'épanouissement de notre enfant. Cette relation, crispée au départ s'est transformée au fil du temps en laissant un espace ouvert... et elle s'est construite d'elle-même avec les ingrédients de la vie...

François Desarnaulds

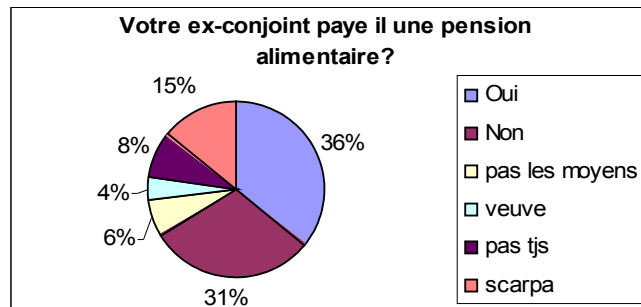
Résultats de notre sondage

Fin mars, les personnes membres de l'association ayant un téléphone portable recevaient notre premier sondage par sms. Les questions soumises étaient les suivantes :

Dans le cadre de la représentation des familles monoparentales auprès des instances politiques, l'AFM souhaite appuyer ses demandes avec des chiffres. Pourriez-vous répondre aux deux questions suivantes:

1. votre ex-conjoint paye-t-il régulièrement sa contribution d'entretien?
2. quel est le poste budgétaire qui vous pose le plus de problème?

Merci aux personnes qui ont pris le temps de répondre et qui nous permettent ainsi, non seulement de mieux comprendre les besoins et les manques de nos membres, mais aussi de mieux exprimer ceux-ci face aux diverses commissions dont fait partie l'AFM. Les résultats sont assez nets:



Pour la seconde question, ce qui semble le plus difficile à payer à la fin du mois sont les loyers et les assurances maladie. Les loisirs sont un luxe que les familles monoparentales semblent ne pas avoir beaucoup l'occasion de s'offrir.

Nous tenons quand même à souligner la réponse concernant la prévoyance vieillesse. Avec de faibles salaires, des revenus de temps partiels... qui de nous arrivera à l'âge de la retraite avec un capital suffisant ? Qui sont celles et ceux qui arrivent à cotiser pour un troisième pilier ? Occupé(e)s par l'urgence du quotidien aucun(e) de nous ne peut s'offrir le loisir de penser à assurer ses vieux jours....



ACTIVITES PROPOSEES

DATES A RETENIR

Samedi 10 juin 2006 : Avec le retour des beaux jours, l'envie de se défouler se fait ressentir : rejoignez-nous pour une journée sous le signe de la rigolade : parcours dans les arbres et descente en trottinette à **Charmey Aventures**.

Dimanche 16 juillet 2006 : **Yverdon les bains et Tropiquarium** : Journée sous le signe du soleil et de la détente au bord de l'eau : venez avec nous observer les reptiles en train de lézarder pour ensuite faire de même dans des bains thermaux.

Fin août 2006 : Comme chaque année, nous espérons avoir disposition de nos membres quelques billets pour le spectacle du **Cirque Knie**.

Dimanche 10 septembre 2006 : Venez nous rejoindre dans une descente du Rhône comme vous ne l'avez jamais faite : après avoir revêtu votre habit de plongée ce sera en **rafting** que vous pourrez profiter des merveilles qu'offrent les berges du fleuve.



Cycle de conférences AFM

L'AFM organise un cycle de conférences sur des thèmes liés à la monoparentalité.

Ouvertes à toutes et à tous, ces conférences – débats vous permettront de vous orienter dans vos démarches et de poser vos questions à des professionnels. Une animation pour les enfants est prévue pour la durée des conférences.

Dimanche 21 mai 2006 :
Monoparentalité et précarité

Intervenantes :
Mme Frédérique Perler, Ass. sociale
Mme Maria Girard, Fiscaliste

Dimanche 11 juin 2006 :
Droit de visite et pension alimentaire

Intervenante :
Maître Yvonne Zielinski

Lieu : F- Information
Rue de la Servette 67 – 1^{er} étage
Heure : 11h00

Participation financière : CHF 15.- par adulte, brunch inclus
CHF 10.- à partir de 12 ans

Inscription obligatoire
Cycle de conférences
L'Éducation donne la
force

En collaboration avec la Commission de la famille, l'AFM organise une série d'activités sur les thèmes suivants :

- Sept 2006 : Encourager
- Octobre 2006 : Accepter le conflit
- Nov 2006 : Amener à l'autonomie
- Février 2007 : Montrer ses sentiments
- Mars 2007 : Mettre les limites
- Avril 2007 : Prendre le temps
- Mai 2007 : Savoir écouter
- Juin 2007 : Eduquer c'est beaucoup d'amour

Cette publication a été réalisée

Avec le soutien de la

